

FINANCE

En début d'après-midi, les trois banques sélectionnées doivent rendre leur copie sur le projet d'emprunt obligatoire de 1,1 milliard d'euros. Objectif : pallier le manque de crédit et le retard de la société commune La Banque Postale-Caisse des Dépôts et Consignations.

Les collectivités tirent le signal d'alarme sur le financement



Les trois banques sélectionnées doivent annoncer aujourd'hui les conditions d'attribution de 1,1 milliard d'euros à 70 grosses collectivités locales.

Jour pour le projet de lancement d'un emprunt obligatoire par 70 grosses collectivités locales. En début d'après-midi, les trois banques sélectionnées, HSBC, Natixis et CA CIB (Crédit Agricole), doivent indiquer au comité de pilotage les conditions dans lesquelles elles pourront lever 1,1 milliard d'euros sur les marchés. Hier, les plus optimistes tablaient sur un taux situé entre 3,75 et 4 % sur 15 ans. Les élus attendent de cette opération une bouffée d'air frais, face au retard de la création de la coentreprise La Banque Postale-Caisse des Dépôts (voir ci-dessous) et au peu d'emprunt des banques traditionnelles.

Le sénateur-maire PS de Saint-Étienne, Maurice Vincent, rappelle que, quoi qu'il arrive, le taux proposé dans le cadre de l'emprunt obliga-

taire sera moins élevé que celui proposé par la Caisse des Dépôts et insiste sur le fait que, sur l'année 2012, il manque encore 4 milliards d'euros pour financer les investissements des collectivités et des hôpitaux. L'Élu estime les besoins de sa ville à 5 millions. Claude Raynal, le président délégué de la communauté urbaine du Grand Toulouse, veut quant à lui lever 100 millions « Nous n'avons pas besoin de ces fonds en 2012, mais nous préférons anticiper les difficultés d'obtention des crédits pour les années suivantes », explique-t-il. Le Grand Toulouse prévoit un nouveau parc des expositions d'ici à 2015 pour un coût prévisionnel de 191 millions d'euros, veut agrandir son stade (60 millions d'euros) et étendre son réseau de transport en commun, (1,3 milliard

d'euros d'ici à 2020). Parmi les autres grandes villes, Bordeaux table sur 15 millions, Lille sur 80 millions et Dunkerque sur 20 millions.

Assèchement du crédit

Recours à l'emprunt obligatoire par volonte de précaution par des élus qui soupçonnent Bercy de freiner toute initiative pour limiter l'endettement ? L'assèchement du crédit, Saint-Etienne vient d'en faire l'amère expérience. Sur 9 banques consultées en vue d'un emprunt de 5 millions d'euros, seule la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardeche a répondu, pour 50 % de la somme demandée. Parmi les conseils généraux, celui de la Loire n'a pas encore pris de décision ferme, mais envisage d'emprunter un maximum de 12 millions. Au total, 70 collectivités

ont annoncé leur intention de participer à cette opération. Elles devront apporter une réponse ferme le 21 mai à partir des propositions de lettre de mandat qui leur seront adressées.

Techniquement, d'ici là, devra être réglée la question de la particularité de cet emprunt dit « in fine », ce qui signifie que les intérêts sont payés en premier, le capital n'étant remboursé qu'à la fin. Une nouvelle disposition réglementaire devrait permettre un système de provisions annuelles assimilables à de l'amortissement, mais cette mesure a un coût car les collectivités doivent lever de l'argent pour cela et leurs dépôts au Trésor ne sont pas rémunérés.

JULIE CHAUVEAU ET DENIS MEYnard
CORRESPONDANT À SAINT-ÉTIENNE

LORRAINE

Risques miniers : la ville de Jœuf demande réparation à l'Etat

Depuis plus de dix ans la ville de Jœuf (7.000 habitants) en Meurthe-et-Moselle voit son urbanisme gelé du fait du classement de près de 95 % de son territoire en zone à risques d'affaissements miniers. La fin de l'exploitation des mines du bassin du nord de la Lorraine, confirmée par un arrêté préfectoral d'abandon début 1995, a entraîné des risques d'effondrement du sous-sol fragilisé par l'envoyage du sous-sol lié à la montée des eaux d'exhaure, qui ne sont plus pompées. Résultat : le plan de prévention de risques miniers (PPRM) exigé par les pouvoirs publics rend impossible tout lancement de programme d'urbanisme.

Pertes fiscales

Face à cette situation, qui « porte atteinte à son image et génère des pertes fiscales », Jœuf a tenté en 2006 une action contre Lormines, concessionnaire des exploitations de fer. Malgré un rapport de l'expert qui l'avait mandaté donnant raison à la commune quant à la réalité du préjudice, le tribunal de grande instance de Briey a débouté la ville de sa demande au motif que l'exploitation minière était arrêtée avant que Lormines n'en ait la concession. En conséquence, le concessionnaire et ses assureurs ne pouvaient être considérés comme responsables. La cour d'appel a confirmé cette décision.

La ville meurthe-et-mosellane a décidé de ne pas se laisser faire et va introduire demain une demande de réparation auprès de l'Etat, qui, au titre de l'article 75-1 du Code minier, est censé se substituer au concessionnaire défaillant.

« L'Etat ne pouvant être responsable tant qu'une décision définitive concernant Lormines n'a pas été prise, nous devons, pour ne pas encore allonger les délais, nous pourvoir en cassation dans le même temps », explique Xavier Lochum, avocat à Metz, qui défend les intérêts de la commune. Laquelle demande 600.000 euros au titre des pertes fiscales enregistrées depuis dix ans et 240.000 euros d'atteinte à l'image.

Les communes voisines (Homécourt, Aboué...), confrontées à la même situation mais n'ayant pour l'instant intenté aucune action, suivront avec attention ce nouvel épisode de la phase judiciaire, de même que, par extension, toutes les villes soumises à un risque lié à une ancienne activité minière.

Au niveau national, le gouvernement a publié le mois dernier une circulaire pour préciser les conditions dans lesquelles une ville peut, lorsque les risques sont considérés comme faibles, permettre à nouveau de construire dans les zones soumises à un risque d'effondrement localisé. Un travail a été effectué par le Centre scientifique et technique du bâtiment pour définir les normes de construction supplémentaires exigées. Sur l'ensemble de la France, 23 plans de prévention des risques miniers ont été adoptés, dont 15 en Lorraine. Ils peuvent réunir plusieurs communes comme c'est le cas pour les plans de prévention des risques technologiques. Une vingtaine d'autres doivent être adoptés dans les années à venir.

PASCAL AMBROSI
CORRESPONDANT À NANCY

« Nous voulons une agence de financement opérationnelle en 2013 »

Les experts font planer la menace d'un « credit crunch » pour les collectivités locales. La réponse apportée par l'émission obligatoire sera-t-elle suffisante ? C'est un premier pas de taille. Une enquête réalisée auprès des adhérents de l'Association des maires des grandes villes de France montre que, pour 2012, les investissements programmés devraient baisser de 8 % et le recours à l'emprunt de 20 %.

Sachant que, chaque année, les collectivités locales réalisent plus de 80 milliards d'euros d'investissement, dont un quart sous forme d'emprunt, et qu'elles représentent plus de 70 % de l'investissement public, la question ne peut être laissée de côté. Lorsque nous tirons la sonnette d'alarme au sujet des collectivités locales aujourd'hui en grande difficulté, car elles ne trouvent plus d'établissement bancaire répondant à leurs demandes de crédit, Bercy répond par l'atermoiement. Le ministre se contente de constater que le projet de banque postale visant à remplacer Dexia est en retard. Ce n'est pas normal, et ce, d'autant que le même ministère a tout fait pour freiner notre projet d'agence de financement. Le gouvernement s'est employé à ne pas inscrire le projet de loi avant la fin de la session parlementaire.

L'enveloppe de la Caisse a été portée à 5 milliards d'euros ! En paroles oui. Lors du congrès des maires, François Fillon avait fait savoir qu'elle serait de 5 milliards d'euros, mais, en réalité, seule une tranche de 2 milliards a été ouverte. A ce propos, nous regrettons la décision du Trésor d'imposer un taux d'intérêt scandalement élevé de 5,34 % sur quinze ans. Un taux largement supérieur à celui de 2011 (la marge sur Euribor est passée de 2,50 à 3,20 !). Je constate par ailleurs que les taux proposés aux organismes HLM et aux promoteurs pour la construction de logements sociaux est de 3,57 %, un niveau largement inférieur à ce qui nous est proposé. Nous sommes également confrontés à une réduction



INTERVIEW
MICHEL DESTOT
DÉPUTÉ-MAIRE
DE GRENOBLE

« Nous sommes également confrontés à une réduction drastique de la durée des offres de prêts. »

drastique de la durée des offres de prêts. Or la majorité des projets financés porte sur la réalisation de transports en commun en site propre, de rénovation des sites de traitement d'eau, qui ne peuvent être financés que sur le long terme. Les banques répondent qu'elles veulent avoir accès aux fonds des collectivités en raison de la nouvelle réglementation de Bâle III. Mais ce n'est pas possible. Il faut trouver une solution. Les collectivités poussent depuis des mois le projet de création d'une agence de financement. Une idée soutenue par

François Hollande et ses équipes. Le calendrier sera serré. Si nous voulons que cette agence soit opérationnelle en 2013, elle doit être impérativement inscrite dans le projet de loi de Finances et dans le projet de loi sur la troisième étape de la décentralisation.

Qu'attendez-vous des trois établissements bancaires choisis ? Nous avons bon espoir de réussir à obtenir un taux d'intérêt de 4 % ou moins. Chaque collectivité sera responsable de sa part d'emprunt. Nous sommes bien conscients que

LE SYNDICAT CFDT DE DEXIA ÉCRIT AUX ÉLUS

Dexia Crédit Local (DCL) ne produit plus de prêts nouveaux, mais son successeur, la coentreprise détenue à 65 % par La Banque Postale et à 35 % par la Caisse des Dépôts sera opérationnel à l'automne. Dans une lettre ouverte aux présidents d'associations d'élus datée du 24 avril, le syndicat CFDT de Dexia Crédit Local s'inquiète du montant qui pourrait être mis à disposition des collectivités. Selon lui, le schéma organisationnel arrêté est si complexe qu'il « risque de révéler de nombreuses insuffisances et déconvenues dans sa déclinaison opératoire ».

tionnelle au service du secteur public local en France ». Trois entités vont coexister : la coentreprise commercialisera les financements éligibles à la Société de Crédit Foncier DexMa. La Banque Postale commercialisera par ailleurs directement au secteur public local les financements non éligibles. Enfin, un nouvel établissement de crédit détenu à 68,3 % par un holding public et à 31,7 % par DCL, assurera des prestations de services. « Le schéma annoncé va complexifier la distribution des services bancaires sans augmenter les volumes », conclut la CFDT. N.R.

cette opération concerne exclusivement les agglomérations de taille et ne règle pas le problème des petites. Le grand public doit savoir que cet appel au marché obligatoire sert uniquement à financer des projets et absolument pas à payer les fonctionnaires des collectivités locales, la grande différence avec l'Etat...

PROPOS RECUEILLIS PAR
JULIE CHAUVEAU

EN BREFF

Gas Natural Europe va alimenter en gaz des grands équipements en Ile-de-France

Le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a attribué pour deux ans à Gas Natural Europe les deux lots les plus importants de son marché de fourniture de gaz pour les hôpitaux, établissements scolaires, installations sportives et ensembles de logements en Ile-de-France pour 50 millions d'euros. GDF Suez et Altagaz se partagent les 27 % restants du marché.

Les Echos
CONFÉRENCES

1^{ère} conférence annuelle

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE 2012

Protéger le patrimoine informationnel pour gagner en compétitivité

Vendredi 1^{er} juin 2012
Salons Hoche ■ Paris

Débats animés par **Philippe ESCANDE**, éditorialiste,
Laurance N'KAOUA et **Franck NIEDERCORN**, journalistes, *Les Echos*

En partenariat avec :

En association avec :

Retrouvez le programme complet de la journée et inscrivez-vous :
www.conference-securite-numerique.com

Pour tout renseignement : Justine BOGAERT ■ Tél. : 01 49 53 89 24 ■ jbogaert@lesechos.fr
Tarif : 1 050 € HT soit 1 255,80 € TTC